



Poussette interdite dans un magasin

Par **grisounet**, le **10/06/2011** à **22:20**

Bonjour,rnrnAujourd'hui en allant faire mes courses dans un supermarché, on m'a refusé l'entrée du magasin avec mon bébé qui était dans sa poussette.rnEst ce que c'est légal cette interdiction ?rnmrci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **11/06/2011** à **02:33**

Il faudrait avertir des associations de consommateurs comme Familles de France parce que c'est intolérable (j'ai aussi vu ces magasins refuser des fauteuils roulants avec des ado dedans !!!)

Par **Tisuisse**, le **11/06/2011** à **07:41**

Bonjour grisounet,rnrnSi l'interdiction est indiquée en clair à l'entrée du magasin et si une "consigne" pour ces poussettes est prévue, pour des raisons de sécurité et de lutte contre les vols (certains adultes viennent avec des petits dans la poussette et planquent des marchandises sous le bébé ou sous la poussette) OUI, ce n'est pas, à première vue, illégal. Ces commerçants perdent des clients mais c'est leurs choix.

Par **mimi493**, le **11/06/2011** à **12:32**

ça reste à voir. Il y a là discrimination et il y a matière à se battre

Par **Tisuisse**, le **11/06/2011 à 13:15**

Pas forcément, les allées ne sont peut-être pas assez larges. De plus, les caddies de supermarchés sont équipés d'un siège enfant, donc ce n'est pas une discrimination.

Par **mimi493**, le **11/06/2011 à 13:40**

Mettre dans le pseudo siège enfant des caddies, des bébés, relève de l'irresponsabilité parentale grave (et j'en ai vu avec des fractures du crane grave à l'hôpital d'ailleurs). De plus, les supérettes qui ne permettent pas au niveau de la largeur des rayons de passer une poussette, ont des chariots étroits sans siège enfant.
Mais on ne parle pas là de supérette mais de supermarché (d'ailleurs en général toujours la même chaîne pour qui le client est d'abord un voleur) ou d'hypermarché.
Refuser les poussettes reste une discrimination possible et donc un refus de vente potentiel.